#### 80 GR 80 GR 80 GR

Le 20 mars 2023, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe COMMERÇON, Maire.

<u>Présents</u>: MM. Philippe COMMERÇON, Christian PERRAUD, Michel ANDRÉ, Laurent CLÉMENT-ROBIN, Fabrice ANDRÉ, Éric GIROUX, Thierry MENNETRIER, Stephan OLCZAK, et Mmes Véronique CHARLOT, Margarita MARTIN DELGADO et Sophie PICOD.

<u>Absents excusés</u>: M. Serge MAITRE qui a donné pouvoir à M. Christian PERRAUD, Mme Muriel DERRUAZ qui a donné pouvoir à M. Michel ANDRÉ, et Mme Laurence ROI.

Secrétaire de séance : Mme Véronique CHARLOT.

Nombres de Membres:

En exercice: 14 - Présents: 11 - Votants: 13.

Le quorum est établi, la séance du conseil municipal peut démarrer.

80 03 80 03 80 03 80 03

#### Ordre du jour de la séance :

- > Arrêt du Procès-Verbal du 20 février 2023
- > Délibération : SYDESL Géoréférencement des réseaux d'Éclairage Public
- ➤ Délibération : MBA Habitat : Avis sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information du Demandeur (PPGDID)
- > Préparation des Budgets Primitifs 2023 : Commune et Photovoltaïque
- > Questions diverses

2002

# ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DU 20 FÉVRIER 2023

À l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 20 février 2023 est arrêté par le conseil municipal, sans observation.

M. le Maire a signé le PV. Mme DERRUAZ, secrétaire de séance, viendra signer le PV les prochains jours.

# DÉLIBÉRATION N° 14-23 : SYDESL - GÉORÉFÉRENCEMENT DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Vu la délibération n° 03-17 transférant la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire (SYDESL),

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du montant du géoréférencement des réseaux d'Éclairage Public, transmis par le SYDESL.

La contribution estimative de la commune est de 4 369,88 € HT / 5 243,86 € TTC.

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

DONNE son accord à la contribution communale d'un montant estimatif de 4 369,88 € HT / 5 243,86 € TTC, sous réserve d'éventuelles dépenses imprévues ;

DIT que cette contribution communale sera inscrite au budget communal 2023 et sera mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL.

# DÉLIBÉRATION N° 15-23 : MBA - HABITAT : AVIS SUR LE PROJET DE PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DU DEMANDEUR (PPGDID)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment l'article L. 441-2-8,

Vu la délibération n°2019-202 du Conseil Communautaire de Mâconnais Beaujolais Agglomération du 12 décembre 2019 approuvant le Programme Local de l'Habitat 2019-2025 de MBA,

Vu la délibération n°2015-108 du Conseil communautaire de Mâconnais Beaujolais Agglomération du 15 octobre 2015 lançant l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social, Vu la délibération n° 2023-007 du 23 février 2023 du Conseil Communautaire de MBA arrêtant le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) de Mâconnais Beaujolais Agglomération,

Vu l'avis de la Conférence Intercommunale du Logement en date du 16 janvier 2023,

Vu le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) reçu en mairie le 1<sup>er</sup> mars 2023,

Le rapporteur entendu,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

ÉMET un avis favorable sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) annexé à la présente délibération.

# PRÉPARATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2023 : COMMUNE ET PHOTOVOLTAÏQUE

M. le Maire présente au Conseil Municipal les projets 2023 des Budgets Primitifs 2023 de la commune et photovoltaïque.

Ces derniers ont été établis à la suite de la réunion de la commission des finances du 27 février, à l'occasion de laquelle ont été listés les projets d'investissement prévus pour l'année 2023.

Suite au retour des propositions des différentes commissions, les travaux suivants ont été retenus :

### - Commission des Bâtiments - Espaces Communaux

### - Projet photovoltaïque

- Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture sud de la salle des fêtes.
- Construction d'une ombrière photovoltaïque sur le parking intermédiaire de la salle des fêtes.

#### - Autres projets

- Installation de cuves de récupération d'eaux pluviales des toits de l'ombrière supportant les panneaux photovoltaïques.
- Réfection de la façade sud de l'atelier municipal.
- Nettoyage de la partie supérieure de la façade nord de la salle des fêtes.
- Achat d'une guirlande d'illuminations de Noël.
- Remise en peinture des volets et sous faces des toitures du bâtiment « 12 Chemin de la Griotte ».
- Remise en peinture des volets, sous faces des toitures et garde-corps du bâtiment « 24 Chemin de la Griotte ».
- Décoration du poste de transformation de la « Rue du Château ».
- Remplacement du four de la cantine de l'école.

#### Commission voirie – cimetière

- Construction d'un mur de délimitation de l'emprise du futur agrandissement du cimetière sur la parcelle AC 51.
- Étude par un cabinet spécialisé, de l'aménagement de l'extension du cimetière.
- Création d'un parking avec création d'un point d'apport volontaire sur la partie supérieure de la parcelle AC 51 en bordure de la « Route de Verzé ».
- Réfection de la partie inférieure de la « Rue des Portes-Jacques » (du Chemin de Montagny à la Route de Verzé).
- Marquages au sol de l'intersection « Rue des Portes-Jacques / Route de Verzé ».
- Reprise des marquages au sol insuffisamment visibles sur l'ensemble de la commune.
- Remplacement de panneaux de signalisation défectueux.

### - Commission Ecoles

- Achat d'équipements de sports

- Commission Salles Manifestations et relations avec Associations
- Le vernissage de l'édition 2023 du concours photos sera pris en charge par la commune.
- Reconduction de la fête champêtre du village avec feux d'artifices.
- Un concours de fleurissement pour les particuliers de Chevagny est à l'étude dont les modalités restent à définir.

### - Commission Communication

- Il est prévu l'installation d'une « boîte à livres » dont la mise en forme et le lieu d'implantation sont en cours de réflexion.

Une rencontre avec la Conseillère aux Décideurs Locaux de la Direction départementale des Finances Publiques, à l'occasion de laquelle lui seront présentés les projets de budgets pour validation, est programmée le 24 mars prochain.

Le vote des budgets aura lieu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal du 3 avril 2023.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Mme CHARLOT fait un retour sur le rendez-vous du 28-02 avec les élus de CHARNAY LES MÂCON concernant la possibilité de passer une convention avec « l'accueil de loisirs » afin de réserver quelques places aux enfants de CHEVAGNY au sein de leur structure.

La signature d'une convention entre les deux communes, dont le projet est lu en séance, pourrait être mise en place moyennant une participation financière communale par enfant et par jour de 5 €, pendant les vacances scolaires.

- M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter de cette semaine, la société de nettoyage « L'Entretien » chargée des opérations de ménage de la salle des fêtes, interviendra le vendredi matin en lieu et place du lundi après-midi.
- M. le Maire donne lecture d'un mail du service d'instruction de l'urbanisme de MBA concernant le projet d'un parking de la société TENTE, sur la parcelle communale de la salle des fêtes. Une nouvelle proposition d'implantation de ce parking est projetée en séance. Il se situerait au nord du

ruisseau Journet, dans la pente du terrain en contrebas du dernier parking actuel de la salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à cette proposition qui, de plus, nécessiterait une modification du PLU.

#### **Dates manifestations**

- Concert : le vendredi 21-03 à 20h, organisé par le club de « La joie de vivre ».
- Concours photos : les 1<sup>er</sup> et 02-04, à la salle des fêtes, organisé par l'association « Chevagny sans filtre ».
- Rando VTT : le dimanche 02-04, à la salle des fêtes, organisée par le comité de fleurissement.

La prochaine réunion est prévue le lundi 3 avril 2023, à 20 h.

Procès-Verbal arrêté par le Conseil Municipal, lors de sa séance du 3 avril 2023.

Le Maire,
Philippe COMMERÇON

Véronique CHARLOT

CM 20/03/2023

3/3